



MUNICIPALITÉ
DE POULARIES

POLITIQUE DE REMBOURSEMENT DES FRAIS DE NON-RÉSIDENTS

Guide à l'intention des citoyens

Adopté le : 6 mars 2023

Résolution numéro :2023-03-40

Table des matières

Résumé	3
Objectif.....	3
Année de référence.....	3
Critères d'admissibilité	3
Frais remboursables	3
Procédure	4
Formulaire de demande de remboursement.....	5



Résumé

Afin encourager la pratique d'activités physiques et culturelles par ses résidents et faciliter l'accessibilité à des installations sportives non offertes à Poularies, la municipalité s'est dotée d'une politique de remboursement des frais de non-résidents. Cette politique permet le remboursement d'une partie des frais occasionnés pour l'inscription de ses résidents à des activités offertes par les villes avoisinantes et leurs associations sportives reconnues.

Objectif

L'objectif de cette politique est d'encourager la participation des Poularois(es) à diverses activités sportives et culturelles en offrant une aide financière sous forme de remboursement partiel après une inscription à des activités qui ne sont pas offertes à Poularies parce que la municipalité ne possède pas les infrastructures nécessaires (exemple : piscine).

Année de référence

La période de référence pour l'application de cette politique est du 1er janvier au 31 décembre de chaque année. Toute demande doit être faite au plus tard le 1^{er} novembre de l'année en cours.

Critères d'admissibilité

- Être résident de Poularies;
- L'activité sportive à laquelle la personne est inscrite ne doit pas être offerte par la municipalité;
- Les frais encourus doivent avoir été payés dans l'année en cours.

Frais remboursables

Le remboursement est payable à 100% des frais de non-résidents payés pour une activité physique ou culturelle.

Notez que les frais reliés à un programme « sport-études » offert par une école et ceux découlant d'activités libres (bain, golf, patin, ski, etc.) ne sont pas admissibles.

Exemple 1 :**Inscription à des cours de natation**

Coûts pour résidents : 70 \$

Frais de non-résidents : 30 \$

**Du montant supplémentaire de 30 \$ facturé à titre de non-résident, sera remboursé au citoyen qui en fera la demande.

Exemple 2 :**Inscription à des leçons de tennis**

Le prix est le même pour les résidents et les non-résidents

**Aucun frais supplémentaire n'étant facturé pour les non-résidents, la demande n'est donc pas éligible.

Procédure

Le résident qui souhaite soumettre une demande doit remplir le formulaire de remboursement des frais de non-résident en y inscrivant la totalité du montant des frais de non-résident payés et le retourner au bureau municipal au plus tard le 1er novembre de l'année au cours de laquelle les frais ont été encourus.

Toute demande de remboursement des frais de non-résident doit être accompagnée des pièces justificatives suivantes :

- ✓ Preuve de résidence ;
- ✓ Facture (preuve de paiement) ;
- ✓ Preuve des frais de non-résidents s'ils ne sont pas inscrits sur la facture ou le reçu (exemple, une copie de la programmation où l'on voit les frais ajoutés au coût initial de l'activité ou sur la page Facebook de la Commission des loisirs).

La municipalité émet un chèque par famille, une fois par année en décembre.

Une fausse déclaration entraînera automatiquement l'annulation de la demande. De plus, dans le cas où le remboursement a déjà été octroyé au citoyen, la municipalité de Poularies émettra une facture au citoyen afin de récupérer la somme versée, le tout selon ses modalités de facturation en vigueur.

Tout formulaire incomplet et/ou remis après le 1^{er} novembre sera refusé. Le formulaire de remboursement des frais de non-résidents se trouve sur le site : <http://poularies.ao.ca/fr/> ou directement au bureau municipal.



Formulaire de demande de remboursement

L'activité physique ou culturelle faisant l'objet de la demande de remboursement doit être dispensée par un organisme ou une association sportive reconnus et être offerte à l'extérieur de Poularies.

Les frais encourus doivent avoir été payés dans l'année en cours.

Les frais supplémentaires de non-résidents payés par les contribuables de Poularies sont remboursés à 100%.

Tout formulaire incomplet et/ou remis après 16h le 1^{er} novembre sera refusé à l'exception des demandes de remboursement pour des frais d'inscription déboursés après le 1^{er} novembre de l'année en cours.

Année de la demande de remboursement			
Prénom		Nom	
Adresse			
Courriel		Téléphone	
Identification du ou des résidents faisant l'objet de la demande			
Prénom(s)		Nom(s)	

Les documents suivants sont joints à la demande :

Preuve de résidence

Reçu d'inscription

Preuve de frais de non-résident

Je reconnais et certifie que tous les renseignements et documents fournis sont véridiques.

Signature du responsable de la demande

Date

RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION			
Montant accordé		Initiales du responsable	
Date			
Commentaires			

Signature du directeur général

Date